Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015510-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0155

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

VOIRIE - Autoriser de lancer et attribuer le marché de réfection de la voirie annuelle

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'avis favorable de la commission « Services Techniques et Travaux » du 5 Novembre 2025,

VU le rapport du Vice-Président,

Considérant la nécessité d'entretenir la voirie d'intérêt communautaire à l'échelle de Centre Morbihan Communauté,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un nouveau marché d'entretien de la voirie urbaine et rurale à l'échelle du territoire et répondant aux caractéristiques suivantes :

Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans montant minimum mais avec

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015SI0-DE

montant maximum de commandes,

Durée du marché : 12 mois reconductibles une fois à compter de la date de notification du marché

Nombre de lots : 6 lots

Les montants maximums sont les suivants :

Lots		Zone géographique concernée	Montant maxi/période (euros HT)
1	**Réfection de la voirie rurale**	Locminé, Moustoir-Ac, Evellys, Plumelin	500 000 €
2	**Réfection de la voirie rurale**	Moréac, St Allouestre, Bignan	500 000 €
3	**Réfection de la voirie rurale**	Buléon, Guéhenno, Billio, Plumelec, St Jean Brévelay	500 000 €
4	**Travaux d'entretien et de petites réparations de la voirie urbaine et des sites de CMC**	Tout CMC	500 000 €
5	**Réalisation de Point A Temps Automatique (PATA)**	Tout CMC	100 000 €
6	**Fourniture d'Enrobés à Froid**	Tout CMC	35 000 €

Les critères de jugement des offres pondérées sont les suivants :

Lots	Critère prix (%)	Critère valeur technique (%)	Critère qualité de l'enrobé à froid (%)
1-2-3-4 -5	**60**	**40**	**/**
6	**50**	**/**	**50**

- Possibilité pour les entreprises de répondre aux 6 lots
- Une entreprise ne pourra être titulaire que de 2 lots parmi les lots 1 à 3 afin de garantir des délais d'interventions raisonnables sur l'ensemble du territoire.

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres, il pourra être procédé, pour chacun des lots, à une négociation avec les trois premiers candidats ayant déposé une offre recevable en application des critères de jugement. Cette négociation portera sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015SI0-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- DE LANCER un marché en procédure adaptée pour la réfection de la voirie rurale et urbaine 2026-2027 sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 12 mois reconductible une fois à compter de la date de notification du marché, réparti en 6 lots sans montant minimum mais avec montant maximum de commandes tels que présentés ci-dessus
- DE RETENIR les critères de sélection suivants :

Lots	Critère prix (%)	Critère valeur technique (%)	Critère qualité de l'enrobé à froid
1-2-3-4 -5	60	40	/
6	50	/	50

- DE NEGOCIER éventuellement avec les trois premiers candidats de chacun des lots ayant une offre recevable en application des critères de jugement,
- D'ATTRIBUER les marchés et de signer les actes d'engagement avec les titulaires et toutes les pièces du marché, ainsi que toutes les pièces générées par l'exécution du marché,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des services techniques et des travaux, à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

